

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **INTER-REGIES**

Forme juridique : Société Coopérative à responsabilité limitée

Adresse : AVENUE ARIANE

N° : 5

Boîte :

Code postal : 1200

Commune : Woluwe-Saint-Lambert

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0207.622.758

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

17-12-2019

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 15-11-2024

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-cap 6.2, A-cap 6.7, A-cap 7, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**DeII'OLIVO ANDREA**

Rue Léon Blum 122

4101 Jemeppe-sur-Meuse

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-27

Fin de mandat : 2025-05-21

Administrateur

**DE LAET CHRISTIAEN**

RUE JEAN DAMARD 56

4163 Tavier

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**WALLEE DIDIER**

RUE DE LA BRETAGNE 5

6470 Sivry-Rance

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**FORNIERI DOMENICO**

RUE JEF ULBURGHS 8

4460 Grâce-Hollogne

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**SIMON GIL**

CLOS DE L'ERMITAGE 18

4600 Visé

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**DEMAL GREGORY**

Boulevard Piercot 46

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Commissaire

**DELEUZE GUY**

RUE DE BELLAIRE 469 C

5300 Andenne

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**VANDEBOSCH JACQUES**

RUE DES LISERONS 64

4100 Seraing

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Président du Conseil d'Administration

**VERVAEREN JEAN**

RUE JEAN JAURES 144 2

4400 Flémalle

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**WARICHET LUC**

VOIE DE LA HAYETTE 22

4671 Saive

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**CHABOT MARTIN**

Corniche de la Gloriette 39

4053 Embourg

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**LEBUSSY ROGER**

Laie du Goupil 10

1300 Wavre

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-27

Fin de mandat : 2025-05-21

Administrateur

**POLESE VALTER**

RUE DES VINGT-DEUX 5 2

4400 Flémalle

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**DGST & PARTNERS**

0458736952

AVENUE VAN BECELAERE 28 A/71

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-05-21

Fin de mandat : 2022-05-31

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Sohet Pierre

Réviseur d'Entreprises (A01658)

RUE DE LIMOY 156

5101 Erpent

BELGIQUE

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

**COMPTES ANNUELS**

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>5.769</u></b>	<b><u>11.098</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27		<b>5.329</b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		2.958
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		2.371
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	<b>5.769</b>	<b>5.769</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>850.104</u></b>	<b><u>695.494</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>146.664</b>	<b>129.054</b>
Créances commerciales		40	129.084	126.371
Autres créances		41	17.580	2.683
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53	<b>146.749</b>	<b>146.745</b>
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>556.691</b>	<b>406.655</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1		<b>13.040</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>855.873</b>	<b>706.592</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	<b><u>291.838</u></b>	<b><u>256.519</u></b>
<b>Apport</b>		10/11	<b>242.694</b>	<b>242.694</b>
Capital		10	242.694	242.694
Capital souscrit		100	242.694	242.694
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13	<b>587.606</b>	<b>587.606</b>
Réserves indisponibles		130/1	30.989	30.989
Réserve légale		130	30.989	30.989
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	556.616	556.617
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>-538.461</b>	<b>-573.781</b>
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b><u>97.235</u></b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>97.235</b>	
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	97.235	
<b>Impôts différés</b>		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b>466.799</b>	<b>450.073</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.3	17	<b>239.580</b>	<b>273.809</b>
Dettes financières		170/4	239.580	273.809
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	239.580	273.809
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.3	42/48	<b>227.219</b>	<b>176.263</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	34.309	34.091
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	16.656	18.654
Fournisseurs		440/4	16.656	18.654
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	176.254	122.808
Impôts		450/3	128.787	16.012
Rémunérations et charges sociales		454/9	47.467	106.796
Autres dettes		47/48		710
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3		<b>1</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>855.873</b>	<b>706.592</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute (+)/(-)		9900	516.049	557.039
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	53.217	
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	247.246	333.742
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2.357	3.692
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	97.235	
Autres charges d'exploitation		640/8	5.028	1.025
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	3.126	
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>161.056</b>	<b>218.580</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B	<b>6</b>	<b>89</b>
Produits financiers récurrents		75	6	89
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	<b>3.796</b>	<b>3.635</b>
Charges financières récurrentes		65	3.796	3.635
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>157.266</b>	<b>215.034</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77	<b>121.946</b>	
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>35.320</b>	<b>215.034</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>35.320</b>	<b>215.034</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>-538.461</b>	<b>-573.781</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	35.320	215.034
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-573.781	-788.815
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	791/2		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)	<b>-538.461</b>	<b>-573.781</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

**ANNEXE**

**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	151.500
8029		
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	151.500	
8129P	XXXXXXXXXX	151.500
8079		
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	151.500	
(21)		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXX	69.520
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	69.520	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXX	64.191
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	5.329	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	69.520	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22/27)		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	5.769
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	5.769	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(28)	5.769	

**ETAT DES DETTES**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

Codes	Exercice
(42)	<b>34.309</b>

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

8912	<b>239.580</b>
------	----------------

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

8913	
------	--

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

8921	
------	--

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891	
-----	--

Autres emprunts

901	
-----	--

Dettes commerciales

8981	
------	--

Fournisseurs

8991	
------	--

Effets à payer

9001	
------	--

Acomptes sur commandes

9011	
------	--

Dettes salariales et sociales

9021	
------	--

Autres dettes

9051	
------	--

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

9061	
------	--

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

8922	
------	--

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892	
-----	--

Autres emprunts

902	
-----	--

Dettes commerciales

8982	
------	--

Fournisseurs

8992	
------	--

Effets à payer

9002	
------	--

Acomptes sur commandes

9012	
------	--

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022	
------	--

Impôts

9032	
------	--

Rémunérations et charges sociales

9042	
------	--

Autres dettes

9052	
------	--

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

9062	
------	--

## RÉSULTATS

### PERSONNEL

**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

### PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

#### Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

#### Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

### RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	1,5	2
76	<b>53.217</b>	
(76A)	53.217	
(76B)		
66	<b>3.126</b>	
(66A)	3.126	
(66B)		
6502		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN****GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

**GARANTIES RÉELLES****Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

## Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

## Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	



**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

**NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice
----------

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Garantie Belfius

Exercice
350.000

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

**ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES**

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

Les émoluments du commissaire s'élèvent à 8.025,80 EUR HTVA pour l'exercice clôturé au 31/12/2021

Exercice
8.026

**TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES**

**Avec des personnes détenant une participation dans la société**

Nature des transactions

**Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation**

Nature des transactions

**Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société**

Nature des transactions

Exercice

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

Il y aura donc lieu de se reporter à ce texte pour tous les éléments qui ne seraient pas précisés dans les règles ci-après.

Il peut être dérogé à ces règles d'évaluation dans des cas exceptionnels ou leur application empêcherait la présentation fidèle des comptes annuels de l'entreprise.

Ces adaptations sont alors mentionnées et justifiées dans l'annexe.

Chaque élément du patrimoine fait l'objet d'une évaluation distincte.

Les évaluations, les amortissements, les réductions de valeur, les provisions pour risques et charges et les autres provisions doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Il sera tenu compte de tous les risques prévisibles, les pertes éventuelles et dépréciations survenus au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs, même si ceux-ci ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes et la date à laquelle ces derniers sont arrêtés par l'organe de gestion.

Les amortissements, les réductions de valeur et les provisions pour risques et charges doivent être constitués systématiquement et ne peuvent dépendre du résultat de l'année.

Les éléments de l'actif sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Les frais d'établissement sont amortis à un taux minimum de 20%.

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'amortissements linéaires. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Machine & outillage : 10 à 20%

- Installations informatiques : 33,33%

- Mobilier & matériel de bureau : 10 à 20%

- Location-financement : minimum 20%

- Licences, programmes, sites web, etc : minimum 33%

Les créances, les placements de trésorerie, les valeurs disponibles, les comptes de régularisation et les dettes sont également portés au bilan à leur valeur nominale.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges qu'elles sont appelées à couvrir. Elles ont pour objet de couvrir des risques de pertes ou de charges nettement circonscrites quant à leur nature mais qui à la date de clôture sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

N°	0207622758	A-cap 6.9
----	------------	-----------

## AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Voir le rapport de gestion concernant :  
- Justification de la poursuite de l'activité conséquence de la perte reportée.  
- Provision et litige fiscal.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES**

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	



INTER-REGIES

Société Coopérative

Siège social : Avenue Ariane, 5 à 1200 Woluwé-Saint-Lambert

N° d'entreprise : 0207.622.758

« la Société »

## ACTIONNARIAT INTER-REGIES

<u>ACTIONNAIRES</u>	<u>ACTIVITÉ</u>	<u>NOMBRE DE PARTS</u>
<b>AIEG</b>	GRD	111
<b>AIESH</b>	GRD	140
<b>REW</b>	GRD	60
<b>RESA</b>	GRD	4.591
<b>NETHYS</b>	Holding	2.044
<b>PUBLIPART</b>	Holding	2.841
<b>Ville de Seraing</b>	Pouvoir public	1
<b>Commune de Flémalle</b>	Pouvoir public	1
<b>Commune de Grâce-Hollogne</b>	Pouvoir public	1
<b>TOTAL</b>		<b>9.790</b>

**AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (RUBRIQUES 45 ET 178/9 DU PASSIF)**

**Dettes fiscales échues**

**Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale**

**MONTANT DES SUBSIDES EN CAPITALS OU EN INTÉRÊTS PAYÉS OU ALLOUÉS PAR DES POUVOIRS  
OU INSTITUTIONS PUBLICS**

Codes	Exercice
9072	<b>122.120</b>
9076	
9078	

**RAPPORT DE GESTION**



**INTER-REGIES**

**Société Coopérative**

**Siège social : Avenue Ariane, 5 à 1200 Woluwé-Saint-Lambert**

**N° d'entreprise : 0207.622.758**

**« la Société »**

---

**RAPPORT DE GESTION**

**EXERCICE COMPTABLE DU 1/01/2021 AU 31/12/2021**

Conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations, nous avons l'honneur de vous faire rapport de l'exercice comptable couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2021.

\*\*\*

**A. Analyse chiffrée des comptes annuels**

**a. Bilan et compte de résultats**

**BILAN**

Le total bilantaire de INTER-REGIES s'élève à 855.872,92 €.

Les principales rubriques de l'actif sont :

- Les immobilisations financières (garantie locative) : 5.769,00 €
- Les créances commerciales à un an au plus : 129.083,75 €
- Les autres créances à un an au plus : 17.579,91 €
- Les placements de trésorerie : 146.749,34 €
- Les valeurs disponibles : 556.690,92 €



Les principales rubriques du passif sont :

- Le capital : 242.694,10 € représenté par 9.790 parts)
- La réserve légale : 30.989,48 €
- Les réserves disponibles : 556.616,05 €
- La perte reportée au 31/12/2021 : 538.461,38 €
- Les provisions pour risques et charges (liquidation) : 97.235,40 €
- Les dettes financières à un an au plus : 239.580,35 €
- Les dettes financières échéant dans l'année : 34.309,20 €
- Les dettes commerciales à un an au plus : 16.655,79 €
- Les dettes fiscales, salariales et sociales : 176.253,93 €

#### **COMPTE DE RESULTATS**

Les ventes et prestations s'élève à 641.318,40 € composé de :

- Chiffre d'affaires (cotisations) : 540.134,00 €
- Autres produits d'exploitation : 47.966,97 €
- Produits d'exploitation non récurrents : 53.217,43 €

Le coût des ventes et prestations se monte à 480.262,42 € composé de :

- Service et bien divers : 125.269,18 €
- Rémunérations et charges sociales : 247.246,39 €
- Amortissement sur immobilisations corporelles : 2.357,30 €
- Provisions pour risques et charges : 97.235,40 €
- Autres charges d'exploitation : 5.028,46 €
- Charges d'exploitation non récurrentes : 3.125,69 €

Le bénéfice d'exploitation s'élève à 161.055,98 €

Le résultat financier se clôture par une perte de 3.789,98 €

Le bénéfice de l'exercice avant impôt s'élève à 157.266,00 €

La charge fiscale estimée s'élève à 121.946,12 € (imposition d'office du SPF Finances – réclamation a été introduite auprès de l'Administration fiscale)



Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 35.319,88 €

#### **b. Affectation du résultat**

Résultat de l'exercice (bénéfice / perte) :	35.319,88 €
Résultat de l'exercice précédent (bénéfice / perte) :	- 573.781,26 €
Résultat (bénéfice / perte) reporté :	- 538.461,38 €

#### **B. Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée**

Le Conseil d'Administration insiste sur le fait qu'il est fondamental qu'INTER-REGIES dispose des liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations et s'acquitter de ses dettes au fur et à mesure de leur échéance. Si nécessaire, un appel à cotisations aux membres sera réalisé.

#### **C. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice**

##### 1° Maintien de la provision pour liquidation pour 2021, 2022 et 2023

Le Conseil d'administration attire l'attention sur la provision de liquidation enregistrée au passif à hauteur de 97.235,40 € dont 52.249,99 € concernent les frais directement inhérents à la liquidation. La provision n'a pas été extournée nonobstant le fait qu'à ce jour la liquidation n'a pas encore eu lieu compte tenu des circonstances essentiellement administratives particulières qu'a rencontrées la société, notamment l'absence de personnel administratif. Pour rappel la décision de la liquidation a été prise par le conseil d'administration en 2022 avant la clôture des comptes 2021. A ce jour bien que la liquidation n'ait pas eu lieu, la provision se justifie toujours malgré que la continuité qui ait été assurée jusqu'à ce jour. Le conseil maintient la provision qui sera actualisée sur l'exercice 2024 dans la cadre de la mise en liquidation qui sera confirmée prochainement.

##### 2° Imposition d'office sur les revenus 2021

Le Conseil d'administration attire également l'attention sur la dette fiscale reprise au passif du bilan en dette fiscale échue à hauteur de 122.120,27 €. Cette dette fiscale ne concerne pas l'impôt de l'exercice sur les revenus 2021. Précisément la société présente des pertes fiscales ramenant la base imposable de l'exercice nulle de sorte qu'il n'y ait que peu d'impôt à payer (impôt sur les DNA du véhicule). La dette fiscale résulte de l'imposition d'office qui a été adressée par l'administration en 2023 concernant l'exercice social 2021 compte tenu de l'absence du dépôt de la déclaration fiscale. Cette imposition d'office a été contestée par notre expert-comptable en 2024 sans réaction, à ce jour, de l'administration fiscale. Nous ne connaissons pas à ce jour l'issue de cette réclamation de sorte que la dette fiscale, eu égard du principe de prudence et de respect du droit comptable, est maintenue au passif du bilan en dette fiscale échue à due concurrence dès lors que la réclamation a été introduite en 2024.



### 3° Retrait d'un associé et dissolution

La piste de la fusion par absorption d'INTER-REGIES par Arewal a été écartée lors du Conseil d'Administration du 22 février 2022. Le Conseil d'Administration a indiqué son souhait de procéder à la dissolution d'INTER-REGIES, de préférence en un seul acte et à défaut, en deux actes.

En 2021, NETHYS restait redevable du solde des cotisations pour 2020 (56.662 € tvac) et des cotisations pour 2021 (136.390 € tvac). Toutefois, suite à une estimation inexacte de la note de crédit à établir (63.967,86 € tvac), le solde de la créance s'élève à 129.083,75 € au 31.12.2021. En 2024, une convention portant sur les modalités de retrait de NETHYS et sur le solde de cotisations sera conclue pour solde de tout compte.

#### **D. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant que ces indications ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la société**

Le Conseil d'Administration a indiqué son souhait de procéder à la dissolution d'INTER-REGIES.

Concernant les modalités de la dissolution, deux options sont étudiées :

- Soit la dissolution et liquidation en un seul acte. Il s'agit de l'option privilégiée mais celle-ci implique qu'INTER-REGIES ne soit plus redevable d'une quelconque dette ou que les dettes soient consignées, de sorte que cette procédure nécessite une phase préalable informelle d'apurement des passifs grâce aux actifs ;
- Soit la dissolution classique d'INTER-REGIES en deux actes, à savoir une décision de dissolution suivie d'une phase de liquidation.

Cette dissolution n'est pas intervenue lors de l'exercice social 2022.

#### **E. Activités en matière de recherche et développement**

Pas d'application.

#### **F. Existences de succursales**

La Société ne possède aucune succursale.

#### **G. Informations sur l'usage d'instruments financiers**

Depuis la crise financière de fin 2008, il a été décidé de faire uniquement des placements avec garantie de capital.

#### **H. Conflits d'intérêts**



Durant l'exercice social clôturé au 31/12/2021, aucune décision tombant sous le champ d'application des dispositions du Code des sociétés et des associations en matière de conflit d'intérêts n'a été prise par le Conseil d'Administration.

### **I. Justification de l'application des règles comptables de continuité**

Les actionnaires ont exprimé l'intention de soutenir financièrement INTER- REGIES afin de dégager sur les prochains exercices un bénéfice d'exploitation qui devrait permettre d'apurer progressivement les pertes reportées. Si nécessaire, un appel à cotisations aux membres sera réalisé.

Tenant compte des informations qui précèdent, les comptes ont été établis en application des règles comptables de continuité de l'exploitation. Étant donné les perspectives d'évolution de la Société, les principes comptables appliqués en continuité se justifient.

\*\*\*

Enfin, nous vous informons qu'il n'y a pas d'intérêt opposé d'administrateurs et d'actionnaires.

Nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes annuels présentés et de bien vouloir donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire pour leur mission menée au cours de l'exercice écoulé.

Liège, le 25 octobre 2024

Pour le Conseil d'Administration,

Signé par :  
*DE LAET Christian*  
4E352807089C489...

Le Président du Conseil d'administration

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SC INTER-REGIES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

AVENUE ARIANE 5 À 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT

RPM BRUXELLES BE 0207.622.758

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC INTER-REGIES (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 21 mai 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société durant 3 exercices consécutifs.

### Rapport sur les comptes annuels

#### *Opinion sans réserve*

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 855.873 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 35.320 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2021 ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### *Fondement de l'opinion sans réserve*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **Observations**

### *Provision de liquidation*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe A-cap 6.9 des comptes annuels qui décrit la comptabilisation d'une provision de liquidation au passif du bilan.

### *Dette fiscale*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe A-cap 6.9 des comptes annuels qui décrit la comptabilisation d'une dette fiscale au passif du bilan.

## **Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

## **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

### *Responsabilités de l'organe d'administration*

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

### *Responsabilités du commissaire*

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### **Aspects relatifs au rapport de gestion**

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### **Mention relative au bilan social**

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### **Mentions relatives à l'indépendance**

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

***Autres mentions***

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Hormis l'absence de mise en conformité des statuts avec le CSA qui aurait dû intervenir avant le 01 janvier 2024, le fait que la société n'a pas respecté les dispositions du Code des sociétés et des associations et les dispositions statutaires relatives à la tenue de l'assemblée générale en matière de délai et le non-dépôt des comptes annuels dans les délais légaux, nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations ;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Fait à Namur, le 25 octobre 2024

La SRL "DGST & Partners - Réviseurs d'entreprises",  
Commissaire, Représentée par

Pierre SOHET  
Réviseur d'entreprises

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

200

### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs	100	1,5		1,5	2,2
Nombre d'heures effectivement prestées	101	2.494		2.494	3.418
Frais de personnel	102	247.246		247.246	296.302

#### A la date de clôture de l'exercice

##### Nombre de travailleurs

##### Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

##### Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

##### Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	1		1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1		1
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1		1
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	1		1
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1		1
Ouvriers	132			
Autres	133			

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
305	1		1

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

## RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)



## RAPPORT DE REMUNERATION 2021 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (le « CDLD ») et à l'article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations, le Conseil d'Administration d'inter-régies établit annuellement un rapport de rémunération écrit reprenant :

- un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.
- un aperçu, sur une base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en espèces qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social, aux administrateurs non exécutifs ainsi qu'aux administrateurs exécutifs pour ce qui concerne leur mandat en tant que membre du Conseil d'Administration, par la société ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation de cette société.

*Informations générales relatives à l'institution*

<b>Numéro d'identification (BCE)</b>	0207.622.758
<b>Type d'institution</b>	Société à participation publique locale significative
<b>Nom de l'institution</b>	Inter-régies SC
<b>Période de reporting</b>	2021

	<b>Nombre de réunions</b>
<b>Assemblée générale</b>	1
<b>Conseil d'administration</b>	9

*Membres du Conseil d'administration*

<b>Fonction</b>	<b>Nom et Prénom</b>	<b>Date</b>	<b>Rémunération annuelle brute<sup>1</sup></b>	<b>Détail de la rémunération et des avantages<sup>2</sup></b>	<b>Justification de la rémunération si autre qu'un jeton</b>	<b>Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle</b>	<b>Pourcentage de participation aux réunions<sup>3</sup></b>
Président	VANDEBOSCH, Jacques		6.041,84 €	N/A	N/A	N/A	6/8
Administrateur	DE LAET, Christian		NR	N/A	N/A	N/A	7/8
Administrateur	WARICHET, Luc		NR	N/A	N/A	N/A	6/8
Administrateur	POLESE, Valter		1.678,06 €	N/A	N/A	N/A	8/8
Administrateur	CHABOT, Martin	Depuis le 27/05/2021	NR	N/A	N/A	N/A	3/4

<sup>1</sup> La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

<sup>2</sup> Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1er).

<sup>3</sup> 1 Procès-verbal manquant – statistique réalisée sur 8 séances au lieu de 9.

Administrateur	DELL'OLIVO Andrea	Depuis le 27/05/2021	1.640 €	N/A	N/A	N/A	8/8
Administratrice	FORNIERI, Domenico		1.507,14 €	N/A	N/A	N/A	7/8
Administratrice	DELEUZE, Guy		NR	N/A	N/A	N/A	8/8
Administrateur	WALLEE, Didier		NR	N/A	N/A	N/A	7/8
Administrateur	MASSON, Anne	Jusqu'au 27/05/2021	328 €				2/5
Administratrice	LEBUSSY, Roger	Depuis le 27/05/2021	NR	N/A	N/A	N/A	4/4
Administrateur	SIMON, Gil		NR	N/A	N/A	N/A	5/8
Administrateur	VERVAEREN, Jean		1.675,98 €	N/A	N/A	N/A	8/8
<b>Total général</b>	<b>13 personnes</b>						

*Commentaires éventuels*

Nous vous informons qu'aucune autre rémunération ni avantage n'a été attribué par la Société aux Administrateurs d'Inter-Régies pour l'exercice social 2021 et que celle-ci ne possède pas de société faisant partie de son périmètre de consolidation.

*Titulaires de fonction de direction*

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute		Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	GLORIEUX, Jacques	126.401,84 €	REMUNERATIONS	123.690,36 €	N/A
			A.T.N.	1.381,28 €	
			CHEQUES REPAS	1.080,20 €	
			ECO CHEQUES	250,00€	

*Commentaires éventuels*

Pour le Conseil d'Administration :

Signé par :  
  
 4E352807089C489...

